

## Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/338 3 février 2000

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

## 268ème séance plénière

PC Journal No 268, point 5 de l'ordre du jour

## DECISION No 338 ARRIERES A VERSER AU COMPTE « COMMUNICATIONS »

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 2/00 du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) sur les arriérés à verser au compte « communications »,

Considérant l'importance du fonctionnement régulier du réseau de communication de l'OSCE,

Examinant les frais d'un montant de 161 000 EUR occasionnés par le dysfonctionnement temporaire du réseau de communication de l'OSCE au cours des mois d'août à octobre 1999,

Autorise le Secrétaire général à utiliser les fonds disponibles, par suite de leur sous-utilisation, au titre du budget 1999 du Fonds général pour couvrir, moyennant paiement d'un montant total de 161 000 EUR, les frais de communication encourus au cours des mois d'août à octobre 1999.